

# TRANSVERSAL

LE MAGAZINE DU CENTRE HOSPITALIER DE PAU

AOÛT 2019 - N°16

## DOSSIER

Le projet d'établissement 2019/2023

### Actus

Un nouveau dispositif  
de boissons chaudes  
dans les services

### Zoom sur

La visite  
de certification  
HAS

### En bref

La protection des données  
personnelles  
Le Conseil de surveillance

## Édito

« Cette fin d'été connaît une échéance importante pour le devenir de notre établissement: la visite de certification par la Haute Autorité de Santé. Je sais pouvoir compter sur tous les professionnels de l'établissement, qui se sont d'ores et déjà pleinement impliqués pour la réussite de cette démarche.

Ce numéro est également l'occasion de réaliser un focus sur notre projet d'établissement, adopté en début d'année et qui doit guider nos actions pour les cinq années à venir.

Quelques-unes des actions préconisées ont déjà été mises en œuvre, comme la refonte des livrets d'accueil à destination des patients et des nouveaux professionnels de l'établissement, et la concrétisation de plusieurs objectifs en matière de développement durable.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Jean-François VINET  
Directeur  
du Centre Hospitalier de Pau



# Certification HAS

## Étape 2 : la visite

Cinq experts visiteurs de la Haute Autorité de Santé (HAS) seront présents dans notre hôpital du 24 au 27 septembre.

Les processus suivants feront l'objet d'un audit :

- ▲ Management qualité et gestion des risques
- ▲ Droits des patients
- ▲ Parcours patient
- ▲ Management de la prise en charge médicamenteuse
- ▲ Dossier patient
- ▲ Gestion du risque infectieux
- ▲ Prise en charge des urgences
- ▲ Management de la prise en charge dans les secteurs à risque :
  - au bloc opératoire
  - médecine nucléaire
  - endoscopie
  - imagerie interventionnelle
  - salle de naissance
- ▲ Gestion des équipements et produits au domicile du patient (HAD)

Dans un premier temps, les **pilotes** de chaque processus échangeront avec un expert visiteur HAS afin de présenter la démarche qualité mise en place. Puis les experts se rendront dans les services afin d'apprécier la mise en œuvre. Tous les services sont susceptibles d'être visités.

- ▲ Sylvie OUAZAN, directrice adjointe en charge de la Qualité et de la Gestion des risques

**Huit patients traceurs** seront audités par les experts. Les profils des patients sont les suivants :

- ▲ Personne âgée hospitalisée à l'Unité de post-urgences gériatriques (UPUG) après une chute
- ▲ Femme hospitalisée pour une césarienne en urgence
- ▲ Adulte hospitalisé en chirurgie viscérale
- ▲ Patient pris en charge en ambulatoire pour une endoscopie
- ▲ Enfant en pédiatrie passé par les urgences et ayant bénéficié d'une intervention chirurgicale
- ▲ Patient hospitalisé en médecine physique et réadaptation au centre Hauterive après un AVC
- ▲ Personne âgée poly-pathologique hospitalisée en Unité de soins longue durée (centre Jean-Vignalou)
- ▲ Patient en HAD profil soins palliatifs

L'établissement proposera 2 ou 3 patients correspondant aux différents profils souhaités. Un patient sera choisi par l'expert qui réalisera l'évaluation du patient traceur. L'expert visiteur rencontrera l'équipe soignante (médecins et paramédicaux) qui lui présentera la prise en charge du patient, puis le patient aura un entretien avec l'expert visiteur si celui-ci est médecin.

Un bilan de fin de visite sera présenté par les experts visiteurs le 27 septembre.

## Des « Ecocup » distribués aux membres du personnel

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Centre Hospitalier de Pau a mis en œuvre en juin une nouvelle mesure de son plan d'actions en faveur de l'environnement. Afin de limiter son empreinte écologique, l'hôpital a distribué à chacun des personnels de l'établissement un **gobelet réutilisable**, alternative au gobelet jetable. Une mesure concrète permettant d'adopter collectivement des gestes écoresponsables au sein de l'établissement.



# Un nouveau dispositif de **boissons chaudes** dans les services de soins

Ou comment conjuguer prévention des risques, qualité hôtelière et développement durable au service des patients et des professionnels du Centre Hospitalier.

Faisant suite aux préconisations d'un ergonome externe mandaté par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le service Santé au travail et la Direction des Ressources Humaines, de nouvelles machines à café ont été installées fin juin dans les offices. Un dispositif mis en place grâce à la contribution collective du Préventeur des risques et de l'encadrement du service Restauration, le tout dans le cadre d'un conventionnement FIPHFP\*.

Après des tests dans plusieurs services de soins ayant suscité l'adhésion des cadres et personnels concernés, cette nouvelle prestation hôtelière pour les boissons chaudes des patients a été privilégiée en raison de ses avantages multiples :

- ▲ **Amélioration de la qualité** des boissons distribuées : un café au goût constant, 100% naturel et sans additif ni conservateur ;
- ▲ Meilleure **maîtrise des consommables** associés : préparation à la demande sans perte associée à un contrôle des débits (distribution à la carte, contrairement à l'ancien système qui engendrait la production automatique de pichets entiers) ;
- ▲ **Réduction des déchets** : 49 fois moins de déchets produits ;
- ▲ Plus grande **maîtrise du risque infectieux** : nettoyage plus aisé et plus rapide (conformité HACCP - Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise) ;
- ▲ **Diminution de l'exposition à des troubles musculo-squelettiques et des risques de brûlure** par la réduction des manipulations, la réduction des poids des contenants et la suppression des transvasements de produits chauds.

Une formation des personnels a été effectuée par le prestataire et le service Restauration de l'hôpital, et certains offices ont été adaptés.

\* FIPHFP = Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique



POUR TOUTE DEMANDE,  
LE SERVICE RESTAURATION  
EST VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ  
(COMMANDES, ASPECTS TECHNIQUES)



## Le livret d'accueil du patient entièrement refondu

Outil d'information destiné aux usagers, le livret d'accueil permet également de mettre en valeur les professionnels, activités et prestations de l'établissement. C'est dans cette dynamique qu'un groupe de travail pluri-professionnel intégrant des représentants des usagers s'est réuni pour travailler à l'actualisation du livret d'accueil patient du Centre Hospitalier de Pau, en fin d'année 2018 et début d'année 2019.

La forme du livret d'accueil a été revue pour faciliter sa prise en main et son intelligibilité pour les usagers. Son contenu a été actualisé conformément à la réglementation, tout en s'adaptant aux particularités de la structure.

Coloré, imagé et intégrant un questionnaire de satisfaction détachable, ce nouveau livret a été conçu comme un carnet accompagnant le parcours des usagers, de leur admission à leur sortie de l'hôpital. Il rappelle également leurs droits et devoirs, ainsi que les

engagements de notre communauté hospitalière au service des patients dans différents domaines (lutte contre la douleur et les infections nosocomiales, qualité et sécurité des soins, protection des données, service social, accès aux soins...).

Disponible en format dématérialisé sur le site internet du Centre Hospitalier, il est remis à chaque patient au sein des services.

☞ Le livret d'accueil du **personnel** a également été complètement refondu. Il sera disponible pour la prochaine réunion d'accueil des nouveaux agents qui aura lieu le 23 septembre 2019.



# Projet d'établissement 2019-2023 : les clés pour comprendre

Avant d'être une obligation légale, le projet d'établissement est une feuille de route que se fixe le Centre Hospitalier pour 5 ans.

## LE PROJET MÉDICAL

Le projet médical est la colonne vertébrale de notre projet d'établissement. Il définit les orientations stratégiques médicales et les axes de développement d'activités ou de filières de soins.

Il se veut vivant, évolutif et porteur de valeurs fortes comme l'égalité, la laïcité ou encore l'accessibilité et la qualité des soins.

### ■ Axe 1 : Santé publique

▲ - Développer au sein de l'éta-

blissement les actions pour la **santé des usagers, de leurs familles et des agents**.

- Poursuivre le développement de projets sur des thématiques spécifiques : petite enfance, addiction, activité physique, etc.

- Poursuivre le développement des actions « hors les murs » afin de faire sortir l'hôpital de ses murs et de décloisonner les rapports avec les professionnels de santé en ville.

- Augmenter le nombre de programmes autorisés et le nombre de patients participant à leur propre prise en charge.

- Favoriser la mobilité extra-muros des équipes éducatives et favoriser le recrutement de patients socialement démunis.

- Créer une Fédération de Santé Publique afin de regrouper des activités telles que l'éducation thérapeutique, la PASS (permanence d'accès aux soins de santé), le CLAT (centre de lutte anti-tuberculeuse), le CDV (centre de vaccination), l'unité fonctionnelle d'addictologie dont l'ELSA (équipe de liaison et de soins en addictologie).

▲ Le développement des **liens avec la ville** et avec les autres établissements du territoire par la mise en œuvre d'outils tels que la messagerie sécurisée, la création de liens directs avec les médecins de ville.

▲ L'hôpital comme **établissement support de son Groupement Hospitalier de Territoire**.

- Poursuivre et développer les consultations avancées dans les zones rurales ou isolées et les coopérations médicales inter-hospitalières.



- Œuvrer pour le déploiement d'une équipe territoriale des urgences et renforcer le maillage territorial en soins palliatifs, en oncologie ou encore dans les différentes spécialités chirurgicales.

- Développer les coopérations médicotéchiques en imagerie.

▲ La place primordiale de la **qualité et de la sécurité des soins** avec les outils qualité RMM (revue de mortalité et de morbidité), RETEX (retour d'expérience), CREX (comité de retour d'expérience) ou encore par le développement des projets pharmaceutiques tels que la pharmacie clinique.

### ■ Axe 2 : Évolutions organisationnelles et thématiques transversales

▲ Parfaire l'organisation des **consultations externes** en mettant en place une gouvernance adaptée, des locaux rénovés, une réorganisation de l'accueil via le parcours patient, une prise de rendez-vous améliorée et une réorganisation globale de la consultation.

▲ Développer des **alternatives à l'hospitalisation** :

- Poursuivre le développement de l'hospitalisation à domicile (HAD) en renforçant les collaborations avec les autres HAD du territoire ainsi que la communication autour de ce type de prise en charge.

- Développer la chirurgie et la médecine ambulatoires par une adaptation des capacités aux nouvelles techniques (chirurgie, gériatrie,

soins de suite et de réadaptation, ou encore en cardiologie).

▲ L'**articulation entre les hospitalisations non programmées et les hospitalisations programmées** :

- Travailler la filière de prise en charge des patients non programmés depuis les urgences jusqu'aux hospitalisations dans les services d'aval avec pour objectif d'éviter les hébergements de patients. La création d'une Unité de Post-Urgences Adultes pourra également être mise en débat.

- Améliorer les conditions d'accueil et la gestion des arrivées des patients, travailler à un dimensionnement adapté de la Salle d'Accueil des Urgences Vitales, et renforcer et pérenniser le positionnement territorial du SAMU 64B.

▲ La construction du **Plateau Technique Interventionnel**. Ce nouveau bâtiment, dont la construction est prévue au Plan Global de Financement Pluriannuel, permettra de centraliser tous les sites interventionnels et anesthésiques de l'hôpital, avec une extension des capacités du service de chirurgie ambulatoire, un nouvel hôpital de jour de cardiologie, un plateau unique d'endoscopie, des locaux tertiaires pour les anesthésistes et de nouvelles salles interventionnelles pour la cardiologie et la radiologie ainsi qu'une salle hybride.

### ■ Axe 3 : Nouvelles filières et développement des filières existantes

- La filière **neuro-vasculaire** et le développement de la thrombectomie. Poursuivre la structuration de la filière AVC notamment via la mise en œuvre d'une consultation pluridisciplinaire.

- La filière **mère-femme-enfant** : développement de l'activité de la filière obstétricale avec affirmation du rôle territorial de la maternité de type 3. Sur le plan pédiatrique, il s'agira de développer et positionner la chirurgie sur le territoire sud-aquitain, de travailler à la création de lits kangourou ou encore

d'axer les prises en charge sur les notions de développement du lien mère-enfant, de « soins de développement » pour le prématuré et de la santé environnementale.

- La pérennisation d'une **filière oncologique forte**. Plusieurs axes à développer : la neuro-oncologie, la cancérologie ORL, les cancers cutanés et gynécologiques, l'immunothérapie en HAD ou encore l'onco-gériatrie.

- Les projets de nouvelles activités en **cardiologie** : poursuivre le développement territorial de l'activité dans une logique de gradation des soins et développer de nouvelles unités telles que l'unité de traitement de l'insuffisance cardiaque, le laboratoire d'imagerie cardio-thoracique, l'unité d'hypertension artérielle ou encore l'identification d'un secteur de cardio-gériatrie.

- La filière **gériatrique** : reconstruire l'Unité de Soins Longue Durée avec la création d'une Unité d'Hébergement Renforcée ; créer une Unité Cognitivo-Comportementale ; développer des prises en charge gériatriques spécialisées en ortho-gériatrie, cardio-gériatrie ou onco-gériatrie ; poursuivre la structuration du centre mémoire de proximité ; renforcer les équipes mobiles de gériatrie intra et extrahospitalières ainsi que les consultations dentaires.

- Consolider la filière des **soins critiques** en affirmant le rôle de référent territoire de la réanimation du CH de Pau.

- Pérenniser ou développer le Prélèvement Multi-Organes ; la Cellule Interventionnelle des Anti-infectieux ; la pose de Dispositifs Intra-Veineux de Longue Durée (chambres implantables), la sismothérapie (ECT) en anesthésie ; la chirurgie et la filière de soins palliatifs ; l'addictologie ; l'hypnose, les activités de pneumologie (sommeil, asthme) en lien avec l'ORL ; la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique ; la consultation d'ostéopathie ; les consultations plaies et cicatrisation ; le projet ostéoporose.

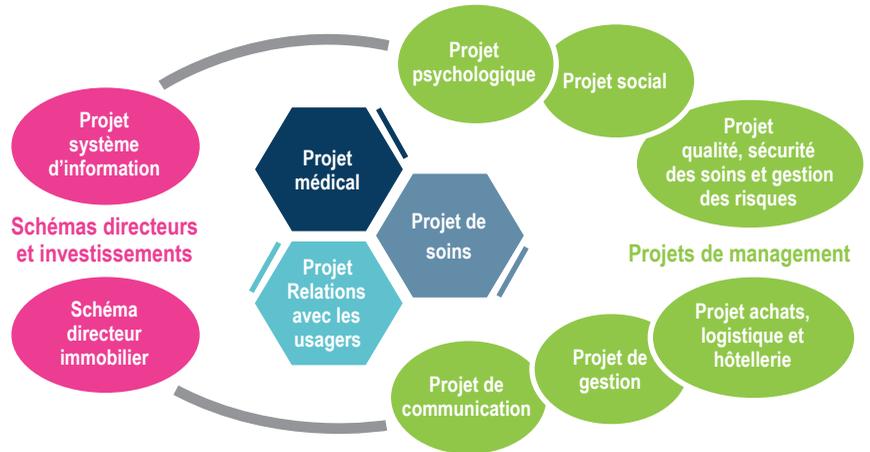
#### ■ Axe 4 : Recherche, innovation et formation

▲ La **recherche clinique**, un axe central du projet médical par :

- La volonté toujours plus forte des équipes de participer à des essais investigateurs industriels, académiques et institutionnels ;

- La poursuite et la consolidation de la dynamique de publications et d'inclusions ;

- La nécessaire poursuite de la structuration de l'unité de recherche clinique, notamment sur le volet promotion institutionnelle ;



- L'inscription affirmée dans la coopération avec le CHU de Bordeaux, notamment via la signature de la convention d'association du GHT.

▲ Poursuivre l'investissement médical dans la **formation continue médicale et paramédicale** dans le cadre notamment du Développement Professionnel Continu.

▲ Affirmer la place d'un Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence structuré sur le territoire en développant notamment les techniques de simulation en santé.

▲ L'essor des **pratiques avancées** avec la promotion de carrières d'infirmier en pratique avancée dans un contexte de démographie médicale complexe.

▲ Le développement de la **télé médecine** : téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance médicale ou encore de téléassistance par des outils innovants, logiciels ou applications mobiles afin de rapprocher les services des patients et des correspondants libéraux et institutionnels du territoire.

### LE PROJET DE SOINS INFIRMIERS

Le projet de soins propose trois axes de travail en lien avec le projet médical. Il souhaite redonner de la lisibilité aux organisations soignantes et aux acteurs qui les portent au travers d'une ligne managériale paramédicale claire et renforcée, explorant le rôle et la place de chacun.

#### ■ Axe 1 : Renforcer et assurer une prise en charge de qualité

Il est prévu de décliner, de préciser et de rendre lisible la **structuration des parcours patients** mais également l'amélioration de la prise en charge des urgences ; le développement des alternatives à l'hospitalisation ; la prise en charge sécurisée et rassurante lors de la réalisation d'interventions ; le bio-

nettoyage de l'environnement ; le renforcement de la prise en charge des activités de réadaptation ; la préparation de la sortie du patient dès son entrée ; la consolidation du développement de l'activité des prélèvements d'organes et de tissus. Le projet promeut la **prévention** et la **bien-être**. Il intègre et poursuit les actions de **culture qualité** et de gestion des risques.

#### ■ Axe 2 : Rendre la communication efficiente

Le projet de soins s'intéresse à l'amélioration de la communication entre professionnels, et celle entre professionnels et usagers, élément indispensable du renforcement de la confiance et du sentiment d'appartenance.

#### ■ Axe 3 : Favoriser l'adaptation aux prochaines évolutions

Trois thématiques ont été identifiées : l'évolution du système de santé, l'implantation des nouvelles technologies, les protocoles de coopération et les pratiques avancées.

### LE PROJET RELATIONS USAGERS

C'est un projet réalisé par et pour les usagers, où le degré d'implication des usagers et l'effectivité de leurs droits sont placés au centre de toutes les préoccupations et réflexions. Il se veut porteur de valeurs fortes telles que la bien-être, le respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

▲ **Axe 1** : Améliorer les **outils d'information** et de **recueil de la satisfaction** des usagers afin d'améliorer leur prise en charge :

- Poursuivre et développer l'**enquête annuelle E-SATIS** (questionnaire de satisfaction à destination des patients hospitalisés en médecine, chirurgie et obstétrique plus de 48h) ;

- Refondre le **livret d'accueil du patient** ■■■

dans une démarche participative associant les représentants des usagers ;

- Mieux communiquer sur le **questionnaire de sortie**.

▲ **Axe 2** : Développer la promotion de la **démocratie sanitaire** en poursuivant l'accompagnement de la mise en œuvre du Comité des usagers du GHT, en créant un espace des usagers au sein de l'accueil du Centre Hospitalier de Pau, en évaluant les conventions de partenariat avec les associations d'usagers intervenant au CH de Pau.

▲ **Axe 3** : Poursuivre la promotion de la **démarche d'éthique de territoire** par l'animation de l'Espace de Réflexion Éthique du Territoire Béarn Soule.

▲ **Axe 4** : Améliorer l'efficacité de la **procédure de conciliation** et de **gestion des plaintes et réclamations** (formation des médiateurs médicaux et paramédicaux, formation des personnels médicaux sur l'annonce des dommages liés aux soins, articulation entre la gestion des plaintes et la gestion des événements indésirables afin de faciliter la mise en œuvre d'actions correctives).

▲ **Axe 5** : Une **signalétique** au service d'une meilleure orientation sera étudiée dans le cadre du **réaménagement du hall d'accueil**.

## LES PROJETS DE MANAGEMENT

### ■ LE PROJET QUALITÉ / SÉCURITÉ / GESTION DES RISQUES

**Axe 1** : Développer la démarche qualité par processus, mettre en place la méthodologie du patient traceur, assurer le recueil et le suivi des indicateurs qualité sécurité des soins, développer l'amélioration des pratiques professionnelles.

**Axe 2** : Mettre en place des indicateurs de qualité (tableaux de bord par service).

**Axe 3** : Améliorer les pratiques dans le respect des exigences de la Haute Autorité de Santé. Définir et accompagner la mise en œuvre du programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

**Axe 4** : Organiser l'établissement en situation sanitaire exceptionnelle.

### ■ LE PROJET SOCIAL

Prendre soin des professionnels est un incontournable pour prendre soin en qualité et en sécurité des patients accueillis.

**Axe 1** : Renforcer et moderniser le **dialogue** avec les partenaires sociaux et avec les professionnels au travers du développement d'espaces de discussion et d'écoute.

**Axe 2** : Consolider le **management des ressources humaines** par des actions développant le sentiment d'appartenance et améliorant l'accompagnement dans la gestion de la carrière.

**Axe 3** : Améliorer la gestion des emplois, des compétences et des qualifications.

**Axe 4** : Développer la culture de **prévention** des risques professionnels.

**Axe 5** : Instaurer une culture de **qualité de vie au travail** et de prévention des risques psycho-sociaux en accompagnant les changements au plus tôt et en permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

**Axe 6** : Engager la promotion de la **santé** à destination des personnels.

### ■ LE PROJET DE PSYCHOLOGIE

- Renforcer et améliorer l'accompagnement psychologique des patients

- Considérer les besoins psychologiques des agents hospitaliers.

### ■ LE PROJET ACHATS, LOGISTIQUE ET HÔTELLERIE

**Quatre principes** : l'efficacité, la collaboration, la satisfaction de l'usager, la communication.

**Quelques orientations** :

- Consolider la fonction achats mutualisée du Groupement Hospitalier de Territoire.

- Faire de l'achat une démarche participative et partagée.

- Reconnaître et favoriser la contribution de la fonction bio-nettoyage.

- Faire de la restauration un service promoteur de bonnes pratiques alimentaires.

- Confirmer le rôle de référent et de recours de l'unité biomédicale.

- Moderniser les organisations logistiques pour gagner en efficacité et lisibilité.

### ■ LE PROJET DE GESTION

- Une gestion saine et efficace permettant maintenir l'équilibre financier tout en concrétisant les projets immobiliers.

- Mise en place d'un parcours patient simplifiée (accueil polyvalent, dématérialisation de l'admission, paiement en ligne).

- Poursuite de la dématérialisation complète de sa chaîne comptable du Centre Hospitalier.

### ■ LE PROJET DE COMMUNICATION

**Axe 1** : Accompagner les grands projets du Centre Hospitalier en interne comme en externe.

**Axe 2** : Développer l'ouverture de l'hôpital vers l'extérieur (renforcer le lien avec les membres du GHT, développer les relations ville-hôpital, faciliter les démarches et l'accès patient).

**Axe 3** : Accompagner la démarche qualité et sécurité des soins.

**Axe 4** : Accompagner les actions de prévention et de promotion de la santé.

## SCHÉMAS DIRECTEURS

### ■ LE SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER

- Création d'un **plateau technique interventionnel** pour regrouper tous les lieux d'interventions anesthésiques et salles interventionnelles et l'adjonction d'une salle hybride.

- Développement des **activités ambulatoires** avec la création d'un plateau d'endoscopies centralisé, d'une unité ambulatoire de 30 places et d'un hôpital de jour cardiologique.

- **Reconstruction** de l'Unité de Soins de Longue Durée (capacité de 80 lits).

- Projets de **modernisation des Urgences** (adultes et pédiatriques) et du **regroupement du Pôle mère-enfant**.

### ■ LE PROJET SYSTÈME D'INFORMATION

**Axe 1** : Mettre en œuvre la convergence des systèmes d'information du GHT.

**Axe 2** : Maintenir un haut niveau de maturité et de sécurité du système d'information en veillant au respect de la protection des données.

**Axe 3** : Optimiser le développement de fonctionnalités métiers (dossier patient, activité opératoire, réanimation, ophtalmologie...). ■

➔ **L'intégralité du texte** du Projet d'établissement est disponible **sur l'intranet** du Centre Hospitalier.

➔ **Une plaquette de présentation synthétique** est disponible sur le **site internet [www.ch-pau.fr](http://www.ch-pau.fr)** et sur l'intranet.



## Protection des données personnelles : Pensez à déclarer tout traitement de données



Le règlement européen de protection des données, dit RGPD, est une loi entrée en vigueur en mai 2018. Elle renforce de manière importante la protection des données personnelles. Nous sommes tous concernés, patients, personnel de l'hôpital, dirigeant...

Le RGPD donne des droits supplémentaires aux individus concernant les données qui lui sont propres, mais impose également des réglementations aux responsables de traitements de ces données quant à la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité de celles-ci.

Pour vous accompagner dans la mise en place ou la mise en conformité de tout traitement entraînant la collecte de données à caractère personnel, l'intranet du Centre Hospitalier de Pau va se doter d'un formulaire de déclaration des traitements afin d'initier votre propre démarche et de permettre au DPO\* de revenir vers vous.

\* Data Protection Officer ou Délégué à la protection des données



### Bon à savoir

Philippe Arjona assurait, à titre transitoire, la fonction de Délégué à la Protection des Données (en anglais Data Protection Officer ou DPO).

A compter du 3 juin 2019, votre **nouveau Délégué à la Protection des Données (DPO)** et Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) au niveau du Groupement Hospitalier de Territoire Béarn Soule est **Sébastien Boyer**, disponible aux coordonnées suivantes : [dpo@ch-pau.fr](mailto:dpo@ch-pau.fr) ou **05 59 72 69 94**.

## Les instances en bref : Le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier

Le Conseil de surveillance est l'instance décisionnelle qui a remplacé le Conseil d'administration depuis la loi HPST\*.

### Missions

Ses missions sont centrées sur les **orientations stratégiques** et le **contrôle permanent de la gestion** de l'établissement. Le Conseil de surveillance permet une gouvernance reposant sur une direction renforcée, concertant avec le Directoire, pour un meilleur pilotage de l'établissement.

Il se réunit au moins **4 fois par an** et les séances ne sont pas publiques.

### Composition

Il est composé de 3 collègues et comprend **15 membres** : des représentants des collectivités territoriales, des représentants des

personnels de l'établissement et des personnalités qualifiées dont des représentants des usagers.

Son **président** est élu pour **5 ans** parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées.

Le président actuel est M. François Bayrou. Le conseil de surveillance comprend également des membres dotés d'une **voix consultative** : le président de la Commission médicale d'établissement (CME) en qualité de vice-président du Directoire, le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS),



le représentant de structure chargée de la réflexion d'éthique, le directeur de la caisse d'Assurance maladie et un représentant des familles des personnes accueillies à l'Unité de soins longue durée (USLD) de l'hôpital.

Le directeur, quant à lui, participe aux séances en qualité de président du directoire sans être membre, et exécute ses délibérations.

\* Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 juillet 2009

## En images



### ▲ 2<sup>e</sup> Journée des Équipes de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) de Nouvelle-Aquitaine

Organisée cette année par l'équipe de Pau, cette journée a rassemblé une centaine de personnes en mars dernier. Le thème était : « Drogues et addictions – Coordination, déstigmatisation et changement de pratique, le rôle pivot des ELSA. » Les plénières étaient présidées par les docteurs Augeraud (Pau), Auriacombe (Bordeaux) et Nubupko (Limoges) et agrémentées par les interventions pertinentes des clowns de la Compagnie du Théâtre du Chapeau. La prochaine journée se tiendra dans 2 ans à Limoges.



### ▲ Convention Banque alimentaire

Le 13 mai, une convention a été signée entre le CH de Pau et la Banque alimentaire Béarn et Soule. Les 6 à 9 kg de repas excédentaires (soit 1 % des 3000 repas préparés chaque jour) ne seront ainsi plus détruits mais redistribués.



### ▲ Fête de la musique – Vendredi 21 juin 2019

Le groupe Anna Crouse Jazz Vocal du Dr Jomier (pharmacie) a égayé les halls d'entrée de l'hôpital François-Mitterrand puis du centre Jean-Vignalou pour cette première édition de la fête de la musique au Centre Hospitalier de Pau.



### ▲ Conférence – 2 juillet 2019

Le CH de Pau, en collaboration avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, a accueilli Mme Farbos, docteur en génétique et en biologie moléculaire, pour une action de sensibilisation à la santé environnementale auprès des agents.



### ▲ Remise des médailles du travail – 28 juin 2019 au Centre Hospitalier

M. François Bayrou, président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Pau, s'est adressé aux 53 personnes décorées. Cette année, 12 agents ont reçu la médaille d'or (35 années de travail dans l'établissement), 7 la médaille de vermeil (30 années), et 15 la médaille d'argent (20 années).

# AGENDA

## ▲ 9 septembre 2019

**Journée mondiale sur le syndrome d'alcoolisation fœtale**

## ▲ 16-22 septembre 2019

**Challenge de la mobilité**

Défi inter-entreprises en Nouvelle-Aquitaine organisé par l'Ademe. Chaque salarié enregistre en ligne ses déplacements alternatifs à la voiture individuelle durant cette semaine-là (bus, vélo, covoiturage...).

[www.challengedelamobilité.com](http://www.challengedelamobilité.com)

Code établissement : CHP-6446

## ▲ 23 septembre de 9h à 12h30

**Réunion d'accueil des nouveaux agents du Centre Hospitalier**

## ▲ 5 octobre de 9h à 13h

**Matinée d'information  
Fédération Oncologie**

## ▲ Octobre rose

**Actions de sensibilisation au dépistage du cancer du sein**

– Jeudi 10 après-midi : stand La Ligue contre le cancer et CPAM dans le hall d'entrée

– Dimanche 13 octobre : course « La féminine » de Pau

Directeur de la publication : M. Jean-François Vinet

Rédacteur en chef : M. Julien Mouret

Réalisation : Bénédicte Lamothe -  
Service Communication du Centre Hospitalier de Pau

Comité de rédaction : Anne-Lise Chuilon,  
Sabine Ithurralde, Maï Fradin, Eric Hammel,  
Sylvie Ouazan, Véronique Tastet.



Photos/Images : Marion Kern, Bénédicte Lamothe,  
Freepik

Impression : Imprimerie du Centre Hospitalier de Pau

ISSN : en cours. Dépôt légal : À parution.

**CENTRE HOSPITALIER DE PAU**

4, boulevard Hauterive

64046 PAU Cedex

[www.ch-pau.fr](http://www.ch-pau.fr)



**CENTRE HOSPITALIER DE PAU**

Établissement support du Groupement  
Hospitalier de Territoire Béarn et Soule